



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 034-253401822-20240412-24_04_05-DE



Séance du 12 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage convocation : 29 mars 2024

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	21
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	20	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	1		

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le vendredi 12 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2024-04-05

Objet de la délibération :

**Approbation du compte
administratif 2023**

Présents :

CC Pays de Lunel : BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques, QUESADA Yves

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, MATHERON Françoise, CAPUS Georges, ANTOINE Pierre

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhony, Vistre, Vidourle : ROUSSEAU Antoine, LAURENT Jean-François, GRAS Philippe,

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, MARTINEZ Pierre, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier, FELINE Thierry

Commune de Lunel-Viel : GRANDGONNET Patrice

Avaient donné procuration : BOISSON Jérôme à ESTEBAN Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu le Compte administratif 2023 fourni en annexe.

Considérant qu'en application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte administratif du Syndicat.

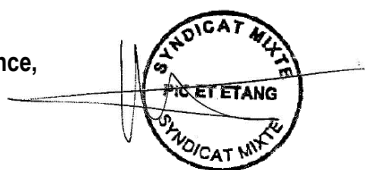
Considérant que le Compte administratif 2023 fait ressortir un résultat de l'exercice excédentaire d'un montant total de 12 243 378,17 € qui s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	14 225 033.83 €	25 463 217.39 €
	Section d'investissement	732 615.57 €	1 372 009.63 €
Reports exercice n-1	Report en section de fonctionnement 002	-	687 052.35 €
	Report en section d'investissement 001	321 251.80 €	-
	Total des réalisations	15 278 901.20 €	27 522 279.37 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	139 902.28 €	-
	Total des restes à réaliser à reporter	139 902.28 €	-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	14 225 033.83 €	26 150 269.74 €
	Section d'investissement	1 193 769.65 €	1 372 009.63 €
	Total cumulé	15 418 803.48 €	27 522 279.37 €

Entendu l'exposé du Rapporteur, le Comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2023.

Fait à Lunel-Viel le 12 avril 2024,

Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET



Le Président,
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.